BIBLIOTHÈQUE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

Lan ssoixt. v.c. ~~quatre~~ vingt et vnze Cept le premier Jour du
mois Daprill Syrnant la commission du messagier
des gens de la Chambre des comptes du Roy. nre ssire
A Dijon Cydacte du Gmt. me Jehan de Jaumes dit male
passe ~~dimy~~ A nome Thierry le gonly conssillier
du Roy. maistre ordinaire en Lad Chambre addres-
A Lexecut dun formes des biens et Jurisdy. de
Dalleboy de Daudeza. Comm de Jrlay et bonnot
Ser de cormoillon / Jrlay barbe Cathelin / Jrlam
et Jargnelin ses bonnot Lemes en ssame Impetrans
des Lieux de nativalite gmrans Lautre adruissions
dictelles ~~Cayte~~ Jlz ce venuz nome en pre Gostet and
dijon Jeune Jemme apres midy dit. Jean Cyste
pnte Comparan me. edot edard procu Jlz de Jmyne Jeggy
nome adict et Demonstre Lun an de Jean Lieu et Jeune
gne dessne Jl avoit par Jergnes bonllier prisme huissier
de Lad Chambre fait adjomne Lieu de monigie sm nume
Alessavoir Dessy et discutte par somm me Jehan / masonne
pbre Doulx de Est Jehan me Jehan dand docteur en droitz
advocat / me Thienes Gostet practicien / est Jehan targnet
Le Jeune marchant dit. Jr a semme / comme au ssi le procu
gnal de Lad. Chambre pour Lieu bene prodme Jmes et Jhesgnes
Et actend. Jl me comparussoit comme a Jhesgnes po. le prealable
Jhssamet lun et ester ottroyer alimenter Jlz lun de po. le prossit
dit. Et ssi tend a prandre Jhesgnes Lieu ssermentz en tel
cas pstimes Jlz le tesm. Et comparissant Jrzgnoy apres
Jl nome a en Jhesgnes apparu de pre comme ssi pmssant
en semble dun Jhelucno pressupt dun bonllier contenant
Lieu adjomyss sours. Jlnome po. le prealable Jhesme et
ssi ottroy Jhssamet alimenter dun procu gnal noy comme au
Et po. le prossit dun pme Jhesgn Lieu et Jeune
tes monigie de dire Jhrtpostre brisie ar Jlz ont pnme Jmes
fins Et pterassiste anome durgne a Lad Jgn amy comm cy apres ssensuit